

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR**

SEANCE du 21 Mars 2026

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Yvette ALET, doyenne.

Nombre de Membres :

En exercice : 15
Présents : 15 ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS Lydie, BROCHON Mathilde, CHALET Frédéric, CURNUT Henri, HYGONNET Jean Paul, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain, WOROU Simon
Absent excusé :
Absent :
Procurations données :
Secrétaire de séance : Raynal Océane
Date de la convocation : 16 Mars 2026

DELIBERATION N° 2026/011

OBJET : Election du Maire suite au scrutin du 15 mars 2026

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BLANC : 3

Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Monsieur Alain TURLAN : 12. voix

Mr Alain TURLAN ayant obtenu la majorité absolue, il est nommé Maire de la commune de Sainte Juliette sur Viaur.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture



Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260321-DEL2026011-DE
Reçu le 26/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_011 Election du Maire

Date de décision: 21/03/2026

Date de réception de l'accusé 26/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2026011

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260321-DEL2026011-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1 .1

Institutions et vie politique

Election executif

maire, adjoints, président, vices-présidents d'E.P. et d'E.P.C.I.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2026_011 Election du Maire.pdf (99_DE-012-211202346-20260326-DEL2026011-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR**

SEANCE du 21 Mars 2026

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Yvette ALET, doyenne.

Nombre de Membres :

En exercice :	15
Présents :	15 ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS Lydie, BROCHON Mathilde, CHALET Frédéric, CURNUT Henri, HYGONNET Jean Paul, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain, WOROU Simon
Absent excusé :	
Absent :	
Procurations données :	
Secrétaire de séance :	RAYNAL Océane
Date de la convocation :	16 Mars 2026

DELIBERATION N° 2026/012

OBJET : Création des postes d'adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé à la majorité des élus, décide :

- ✓ **DE CREER** quatre postes d'adjoints

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260321-DEL2026012-DE
Reçu le 26/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Délibération 2026_012 Création des postes d'adjoints**

.....
Date de décision: **21/03/2026**

Date de réception de l'accusé **26/03/2026**
de réception :

.....
Numéro de l'acte : **DEL2026012**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202346-20260321-DEL2026012-DE**

.....
Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **5 .1 .2**

Institutions et vie politique

Election executif

fixation du nombre des adjoints

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....
Nom du fichier : **Délibération 2026_012 Création des postes d'adjoints.pdf (99_DE-012-211202346-20260326-DEL2026012-DE-1-1_1.pdf)**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR**

SEANCE du 21 Mars 2026

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Yvette ALET, doyenne.

Nombre de Membres :

En exercice :	15
Présents :	15 ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS Lydie, BROCHON Mathilde, CHALET Frédéric, CURNUT Henri, HYGONNET Jean Paul, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain, WOROU Simon
Absent excusé :	
Absent :	
Procurations données :	
Secrétaire de séance :	RAYNAL Océane
Date de la convocation :	16 Mars 2026

DELIBERATION N° 2026/013

OBJET : Election des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste d'adjoint n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Election des adjoints (liste paritaire) :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

BLANC : 0

Majorité absolue : 12

M CURNUT Henri ayant obtenu la majorité absolue, il est nommé 1^{er} adjoint au maire de la commune de Sainte Juliette sur Viaur.

Mme MARTY Joëlle ayant obtenu la majorité absolue, est nommée 2^{ème} adjoint au maire de la commune de Sainte Juliette sur Viaur.

M MAGNAVAL Loic ayant obtenu la majorité absolue, il est nommé **3^{ème}** adjoint au maire de la commune de Sainte Juliette sur Viaur.

Mme RAYNAL Océane ayant obtenu la majorité absolue, est nommé **4^{ème}** adjoint au maire de la commune de Sainte Juliette sur Viaur.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Alain TURLAN

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture



Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260321-DEL2026013-DE
Reçu le 26/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_013 Election des adjoints au maire

Date de décision: 21/03/2026

Date de réception de l'accusé 26/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2026013

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260321-DEL2026013-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1 .1

Institutions et vie politique

Election executif

maire, adjoints, président, vices-présidents d'E.P. et d'E.P.C.I.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2026_013 Election des adjoints au maire.pdf (99_DE-012-211202346-20260326-DEL2026013-DE-1-1_1.pdf)